

À chacun son rêve



**L'APPROCHE
ORIENTANTE**

«Pour que l'école prenne plus résolument et de façon plus concertée des mesures pour que l'information et l'orientation scolaires et professionnelles soient mieux intégrées à l'ensemble des activités de l'école et permettent le cheminement individuel de chaque élève dans ses choix scolaires et vocationnels.»

(Réaffirmer l'école, 1997)

L'OBJECTIF :

Stimuler la connaissance de soi, de ses centres d'intérêt et de ses aptitudes, ainsi que des divers métiers et professions.



Favoriser l'émergence d'un projet de cheminement scolaire et de carrière.



Susciter l'intérêt pour les études et la motivation.



Diminuer l'échec et l'abandon scolaires; prévenir l'allongement indu des études et les changements de programmes.



Accroître la réussite et la qualification.

DES ACTEURS :

L'élève,
comme premier responsable de sa formation et de son orientation.

L'enseignant,
pour aider l'élève dans le développement de son identité et mettre en évidence les liens entre les apprentissages disciplinaires et les réalités du monde du travail; il travaille en collaboration avec le professionnel de l'information ou de l'orientation.

Le professionnel de l'information ou de l'orientation,
à titre d'expert, pour aider l'élève et ses parents, l'enseignant ainsi que la direction.

Le personnel technique,
(ex. : bibliothèque),
pour aider l'élève dans l'organisation d'activités de la vie scolaire ou dans la recherche d'information scolaire et professionnelle.

La direction et le conseil d'établissement,
comme leaders du projet éducatif et responsables de la mise en place d'une approche orientante au sein de l'école.

Le parent,
pour aider son enfant dans sa quête d'identité et dans l'exploration de ses talents et aptitudes.

La commission scolaire,
comme promotrice d'une approche orientante et comme aide aux écoles (ressources, soutien, conseil).

La communauté
(travailleurs, employeurs, établissements de formation, organismes),
pour appuyer l'équipe-école, par exemple en accueillant l'élève dans un milieu de travail ou en participant à des activités à l'école.

UNE STRATÉGIE

- 1- Intégration d'éléments d'information et d'orientation aux programmes disciplinaires;
- 2- Offre d'activités de la vie scolaire favorisant le développement de l'identité et le cheminement vocationnel, grâce à un travail d'équipe à l'interne et à un partenariat avec la communauté;
- 3- Mise à disposition d'outils performants d'information et d'orientation;
- 4- Aide individuelle aux élèves (conseillance).

DES ANCRAGES

Dans le Régime pédagogique

Les services d'enseignement secondaire ont pour but de poursuivre le développement intégral de l'élève, de favoriser son insertion sociale et de *faciliter son orientation personnelle et professionnelle* (art.2).

Les services complémentaires ont pour but de favoriser la progression de l'élève dans ses différents apprentissages (art.3). Doivent notamment faire partie des services complémentaires des *services d'information et d'orientation scolaires et professionnelles* (art. 5).

Dans le Programme de formation

Domaine général de formation:

- Orientation et entrepreneuriat

Compétences transversales:

- Structurer son identité
- Exploiter l'information
- Exploiter les TIC comme outils méthodologiques

